

Extrait pertinents du Compte-rendu du 127 ème CRG -SE

23 octobre 2014

6 . Dossiers nouveaux

6.2.1.2 TMA LYON partie 3.

Références :

14/610/SNA-CE/SE du le 25 août 2014,
N°425/CRG-SE/BEP du 02 septembre 2014.

Besoin et analyse BEP SE :

Demande de modification de la case « Observations » de l'AIP partie ENR 2.3 pour la TMA Lyon partie 3. Réécriture de la colonne 5 de l'AIP France comme suit :

- H24,
- Espace défini à l'exclusion de la LF-R 220 A CHAMBARAN et de la CTR Grenoble partie 2 lorsqu'elles sont actives.

Avis favorable du Comité

6.5.1.1 Créations: MASSONGY (74), St QUENTIN SUR ISERE (38), COLOMBE (38), SAINT MAURICE DE VENTALON(48), AGDE (34).

Références :

14/0620/SNA-CE/SE/C du 26 août 2014,
2014/5026/SR/AG/AA du 07 août 2014,
DSAC-SE/DSR /RDD-14-518 du 26 août 2014,
N°411/CRG-SE /BEP 21 août 2014,
N°426/CRG-SE /BEP 02 septembre 2014.

Besoin et analyse BEP :

Demande de création de trois nouvelles activités en région Centre Est :

- MASSONGY (74) et SAINT QUENTIN SUR ISERE (38); hors aérodromes et hors espaces aériens contrôlés;
- COLOMBE (38) en CTR 2 Grenoble pour laquelle un protocole a été signé avec le SNA-CE.

Avis favorable du Comité

6.5.1.2 Modifications : activités n°9800 SEMNOZ (74), n°9517SAINT JEAN DE SERRES (30),n°9580 LLUPIA (66).

Références :

DSAC-SE/DSR /RDD-14-518 du 26 août 2014,
2014/5028/SR/AG/AA du 07 août 2014,
N°411/CRG-SE / BEP 21 août 2014,
N°419/CRG-SE / BEP 28 août 2014.

Besoin et analyse BEP :

Demande de modification des activités :

- N° 9517 AEM SAINT JEAN DE SERRES (30) correction coordonnées,
- N° 9580 AEM LLUPIA (66) relèvement du plafond à 1000 ft,
- N° 9800 SEMNOZ du club Les Blaireaux (74) correction coordonnées.

Avis favorable du Comité

6.5.3 Création Ballon captif site de VULCANIA (63).

Références :

2014/5025/SR/AG/AA du 07 août 2014,
N°410/CRG-SE / BEP du 21 août 2014.

Besoin et analyse BEP :

Publication d'une activité de ballon captif sur le site de VULCANIA. Activité saisonnière de mars à novembre pour un ballon à gaz non balisé, du sol à 500ft AGL (3642ft AMSL). Cette demande est publiée actuellement par NOTAM depuis mai 2014 (C 2100/14).

Avis favorable du Comité.

6.5.4 Création Marques d'interdiction de survol à ETREZ (01).

Références :

2014/5027/SR/AG/AA du 07 août 2014,
N°412/CRG-SE / BEP du 21 août 2014.

Besoin et analyse BEP :

Création d'une deuxième marque d'interdiction de survol sur le site industriel de compression d'ETREZ (01) à la demande de la société GRT GAZ. Interdiction de survol du sol à 1000 ft ASFC pour les survols basses altitudes par les monomoteurs à piston et les hélicoptères, du sol à 3300 ft AMSL pour les autres aéronefs moto propulsés.

Avis favorable du Comité.

6.5.5 Modifications d'activités de parachutage: n° 411 ROANNE, n°417 CHAMBERY, n°419 ST GALMIER, n°420 GRENOBLE-ISERE, n°421 LYON-CORBAS.

Références :

14/603/SNA-CE/SE/C du 22 août 2014,
14/604/SNA-CE/SE/C du 22 août 2014,
14/605/SNA-CE/SE/C du 22 août 2014,
14/606/SNA-CE/SE/C du 22 août 2014,
14/607/SNA-CE/SE/C du 22 août 2014.

Besoin :

Le SNA CE souhaite que la mention « activité régie selon protocole et réservée aux pilotes autorisés » soit inscrite à l'AIP en colonne observations de ces activités de parachutage :

- N°411 Roanne Renaison,
- N°417 Chambéry-Aix les Bains,
- N° 419 Saint-Galmier,
- N°420 Grenoble-Isère,
- N°421 Lyon-Corbas.

Avis favorable du Comité.

7.6 Calendrier

128^{ème}CRG SE: mardi 05 mai 2015

129^{ème}CRG : 13 octobre 2015.

Le CCRAGALS SE se réunira **le mardi 31 mars 2015** à la DSAC SE à Aix en Provence,

Le CCRAGALS CE se réunira **le jeudi 02 avril 2015** à la DSAC CE à Lyon St Exupéry.
